

200 SECONDES

POUR 200 ANS D'AVENTURES

APPEL À PROJET
POUR CINÉASTES
CRÉATEURS
D'AVENTURES



INFOS & CONTACT
WWW.JULEVERNE.BRUSSELS

Appel à Projet Cinéma :

200 Secondes pour

200 Ans d'Aventures

8 février 2028 à 20H28

Présentation de Michel Dircken & du Centre Jules Verne – Bruxelles

Michel Dircken est un passionné de fantastique, de patrimoine et d'imaginaire, il développe des projets qui font dialoguer mémoire culturelle et création contemporaine. Son engagement vise à transmettre l'esprit d'aventure et de curiosité propre aux grands récits populaires, et tout particulièrement à ceux de Jules Verne. \

\

Il est à l'initiative du Centre Jules Verne de Bruxelles, installé dans l'ancien cinéma Roma, un lieu populaire restauré pour devenir un espace vivant dédié à l'univers rétro-futuriste. Le centre accueille expositions, projections, conférences et projets participatifs, qui explorent les liens entre science, fiction, invention et création artistique. \

\

En 2028, le centre portera une programmation exceptionnelle à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Jules Verne, avec pour ambition de célébrer l'œuvre du romancier visionnaire en fédérant artistes, chercheurs, rêveurs et explorateurs de tous horizons. \

Thème

Plongez dans l'univers de Jules Verne ! Science-fiction, explorations fantastiques, machines imaginaires, voyages extraordinaires : à vous de faire revivre l'esprit visionnaire de Verne en 200 secondes chrono.

Format

- Durée : 200 secondes (3 minutes 20) 3 minutes de film 5 secondes titre du film 15 secondes de générique.

Tous les genres et techniques sont acceptés : animation, fiction, documentaire créatif, motion design, etc.

Œuvres originales uniquement : pas d'extraits ou de reprises.

Langue: français, mais les films peuvent être sous-titrés dans une autre langue, ou muets.

Sélection

- Un comité artistique sélectionnera les projets les plus inventifs, cohérents avec l'univers de Jules Verne, et techniquement maîtrisés.
- Un jury récompensera l'œuvre de son choix lors de la cérémonie d'ouverture le 8 février 2028.

Date de projection ouverture

Les œuvres sélectionnées seront projetées **le 8 février 2028 à 20h28** lors d'une soirée exceptionnelle d'ouverture organisée au Centre Jules Verne de Bruxelles, dans l'ancien cinéma Roma entièrement restauré.

Elles seront diffusées simultanément dans d'autres salles, entre autres à Amiens, Nantes ainsi qu'au centre culturel Jacques Frank à Saint gilles. Les projections continueront pour toutes les festivités du bicentenaire.

Une séance avant-première sur réservation sera organisée pour les réalisateur.rices sélectionné.es.

Modalités de participation et gratuité

Date limite de dépôt : 15 décembre 2027. Les auteur.ice.s des films sélectionnés seront informé.e.s par email.

Envoyez un lien de téléchargement avec une fiche technique à : infomafcaf@gmail.com

La participation à notre projet est gratuite et ouverte à tous.tes

Toutefois l'ASBL la maison Bis Art Bizarre, gestionnaire du Centre Jules Verne, se réserve le droit de demander au gestionnaire de la salle de projection un droit couvrant les frais de gestion ou d'entrée (personnel, promotion, frais de logement, locations etc...)

Les œuvres proposées dans le cadre de cet appel à projets ne donneront lieu à aucune exploitation commerciale de la part de l'ASBL.

À qui s'adresse cet appel à projets ?

Aux créateur.ice.s de vidéos et cinéastes de tout pays, amateur.ice.s ou professionnel.le.s, qui souhaitent rendre hommage à un écrivain visionnaire.

Données techniques et règlement

FORMAT VIDÉO

Durée : 200 secondes (3 minutes 20)

Format de fichier : MP4 (H.264 recommandé)

Résolution minimale : 1920 x 1080 (Full HD) – recommandé

Fréquence d'image (frame rate) : 25 fps

Orientation : Paysage uniquement (16:9)

FORMAT AUDIO

Codec audio : AAC ou PCM (non compressé recommandé)

Canaux audio : Stéréo 2.0

Niveau sonore moyen : -23 LUFS (conforme à la norme EBU R128)

Pic maximal autorisé : -1 dBTP

GÉNÉRIQUES

Les génériques (début 5 secondes et de fin 15 secondes) est inclus dans les 200 secondes et doivent être respectés impérativement.

Mentions obligatoires du titre de l'œuvre et du ou des auteur.ice.s.

Crédits musicaux et mentions légales recommandés.

Un canevas pour les génériques sera conçu par notre organisation et fourni aux auteur.ice.s

CONTENU INTERDIT

Toute œuvre contenant des éléments à caractère haineux, discriminatoires, violents sans justifications artistiques ou contraires à la législation sera automatiquement refusée.

L'utilisation de musiques ou images protégées est interdite.

TRANSMISSION

Le fichier vidéo devra être transmis via :

lien de téléchargement (Transfert, Smash, etc.) et accompagné d'une fiche technique comprenant :

- Titre
- Nom(s) des auteur.ice.s
- Coordonnées (email, téléphone)
- Court synopsis (max. 300 caractères)
- Logiciels ou techniques utilisés (facultatif)

Règlement – Droits de diffusion et d'exploitation

Dans le cadre du projet "200 secondes pour 200 ans d'aventures", les participants reconnaissent et acceptent les conditions suivantes :

1. Droits d'auteur

- Chaque participant.e.s garantit être titulaire des droits d'auteur.ice.s ou disposer des autorisations nécessaires sur l'ensemble des éléments constitutifs de son court-métrage (images, sons, musiques, voix, textes, etc.).
- Aucune œuvre utilisant des contenus protégés ne pourra être proposée.

2. Autorisation de diffusion

- En soumettant leur œuvre, les participant.e.s autorisent le Centre Jules Verne de Bruxelles à diffuser leur court-métrage :

- lors de la projection publique au Centre Jules Verne, dans d'autres salles, y compris à l'international et dans les festivals.

- dans le cadre de communications liées au projet : extraits pour réseaux sociaux, bandes-annonces, site internet, archives culturelles, etc.

3. Durée et territoire

- Cette autorisation est gratuite, non exclusive, et valable pour une durée illimitée à compter de la date de soumission.

Elle s'applique à une diffusion mondiale sur tous supports (projection, web, médias, expositions, etc.), uniquement dans le cadre de la valorisation du projet.

Les créateur.ice.ss conservent les droits de diffusion et d'exploitation de leur œuvre.

4. Respect de l'œuvre

- Le Centre Jules Verne s'engage à mentionner le nom du ou des auteur.ice.s et à ne pas altérer le contenu des œuvres sans l'accord préalable du/des participant.e.s.

5. Retrait ou opposition

Les participant.e.ss peuvent à tout moment demander le retrait de leur œuvre des supports numériques ou, à l'issue de l'appel à projets, en adressant un courrier recommandé à : ASBL la aison Bis-Art Bizarre 18 rue de la glacière - 1060 - Bruxelles Belgique.

6. Musique

La ou les musiques doivent être libres de droits et ne pourront être répertoriées dans les bases de données de la Sacem, de la Sabam, ou de tout autre organisme de gestion des droits d'auteur.ice.s. Tous cas contraire entraînera la non-sélection / diffusion de l'oeuvre.

En envoyant leur création, les participant.e.s acceptent l'intégralité de ce règlement

Nos partenaires:

Le BIFFF

La Mairie d'Amiens Métropole (à confirmer)

Visit Brussels

Le service culture de Saint-Gilles

Le service culture de Forest

Le service culture d'Amiens Métropole (à confirmer)

Le cinéma Saint-Leu d'Amiens (à confirmer)

Visit Bruxelles

Le Centre Culturel Jacques Franck (à confirmer)

Bruxelles Francophone

Prométhéa

Le Musée d'Art Fantastique de Bruxelles

Le centre Jules Verne

Les Terrasses des Bords de Somme

La Cinematek (à confirmer)

Pop-Up cinéma (à confirmer)

Le Cinématographe (à confirmer)

**Jules Verne a imaginé l'avenir.
À vous d'imaginer le vôtre.
200 secondes suffisent pour
embarquer dans une aventure extraordinaire.**